

ARRETE TEMPORAIRE



393/2022
REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

**Objet : Rue Rouget de Lisle – raccordement individuel HTA « Les Rivages des Beauval »
– Entreprise SOBECA**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande de l'entreprise SOBECA, en date du 27 septembre 2022
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue Rouget de Lisle pour les travaux de raccordement individuel HTA « Les rivages de Beauval »,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre les travaux de raccordement individuel HTA de l'hôtel « Les rivages de Beauval », la rue Rouget de Lisle (entre le fond de l'impasse et le boulevard Valmy) sera interdite au stationnement et la circulation à compter du 24 octobre 2022 pour une durée de 15 jours.

La rue Jean Jacques ROUSSEAU sera, quant à elle, interdite à la circulation pour cette même durée.

L'entreprise sera autorisée à intervenir à nouveau entre le 30 novembre et le 8 décembre pour procéder au raccordement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur. Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

Les riverains devront pouvoir accéder à leurs habitations.

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'avancée des travaux le permettra, la circulation et le stationnement pourront rétablis sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Entreprise SOBECA
- SMIEEOM

Fait à Saint-Aignan, le 27 septembre 2022

Le Maire



Eric CARNAT